



Février 2016

Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement

EMPLOI FORMATION - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2015

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE



L'auto-école solidaire de Pontivy est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L’ACTION	3
II. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION.....	9
II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF	9
II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF.....	15
II.3 LE CODE DE LA ROUTE	16
II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE.....	17
II.5 LE SUIVI POST FORMATION	18
III. EVENEMENTS MARQUANTS	19
IV. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	19
V. RESSOURCES HUMAINES.....	21
VI. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT.....	21
VII. PERSPECTIVES	22

I. PRESENTATION DE L'ACTION

I.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au cours de ces dernières années, les besoins de mobilité n'ont cessé de croître notamment pour accéder à l'emploi. Ces emplois se concentrent de plus en plus dans les pôles obligeant les salariés ou les demandeurs d'emploi à effectuer des déplacements conséquents. **Cette tendance qui s'amplifie d'année en année pénalise d'autant plus les personnes qui ne possèdent pas le permis, et qui ne peuvent accéder à la formation délivrée par une auto-école marchande**, faute de moyens financiers et/ou faute de capacité d'apprentissage suffisants (les auto-écoles marchandes ayant fortement recours à l'auto-formation).

L'accès à l'emploi est dès lors conditionné par l'obtention du permis et d'un moyen de locomotion.



En conséquence, **la voiture représente un véritable facteur de discrimination** puisque la mobilité des ménages dépend quasi exclusivement de ce moyen de locomotion.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer cette situation, mais l'offre de transport alternative à la voiture individuelle reste très limitée et complètement inadaptée aux trajets réguliers domicile-travail.

En réponse à ces problématiques, l'association ADALEA en lien avec les acteurs et élus locaux du territoire du Centre Bretagne a créé en 2010 une auto-école solidaire à Loudéac. En 2011, cette réflexion s'est prolongée sur le territoire du Pays de Pontivy et a donné lieu à l'ouverture d'une seconde auto-école solidaire à Pontivy dans les locaux de la Mission Locale du Centre Bretagne.

Ces 2 dispositifs s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale et aux publics adultes bénéficiaires du RSA. Ces personnes sont confrontées à des difficultés d'apprentissage qui ne leur permettent pas d'intégrer une auto-école marchande et pour qui une pédagogie adaptée est nécessaire. Parallèlement, une part importante des bénéficiaires du dispositif ont des ressources financières insuffisantes pour supporter le coût important du permis de conduire. L'auto-école solidaire offre donc une solution en matière de mobilité à ces personnes et répond aux objectifs suivants :

- ✚ Apporter une réponse, en terme d'égalité de droit, à celles et ceux qui ne peuvent accéder à une formation au permis de conduire en auto-école classique en les formant au code de la route puis à la conduite jusqu'à l'obtention du permis.
- ✚ Rompre avec les situations d'échec et replacer les bénéficiaires dans une dynamique positive de réussite. La perspective de pouvoir obtenir le permis de conduire permet à certaines personnes notamment celles en grandes difficultés sur les savoirs de base, pour qui l'enseignement doit être adapté, de retrouver un peu d'assurance, d'estime et de confiance en soi. Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférables aux situations de la vie courante.
- ✚ Favoriser l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en l'inscrivant dans un parcours de formation et de mobilité. L'obtention du code est la première marche pour l'obtention du permis de conduire qui lui-même est un sésame pour l'emploi. Le premier et parfois le seul « diplôme » exigé par les employeurs est souvent le permis de conduire.
- ✚ Sensibiliser les bénéficiaires aux risques routiers (notamment vitesse, téléphone....) en identifiant les risques en fonction des différents âges de la vie
- ✚ Travailler en partenariat avec les acteurs politiques et économiques du territoire pour favoriser la mobilité des publics les plus précarisés

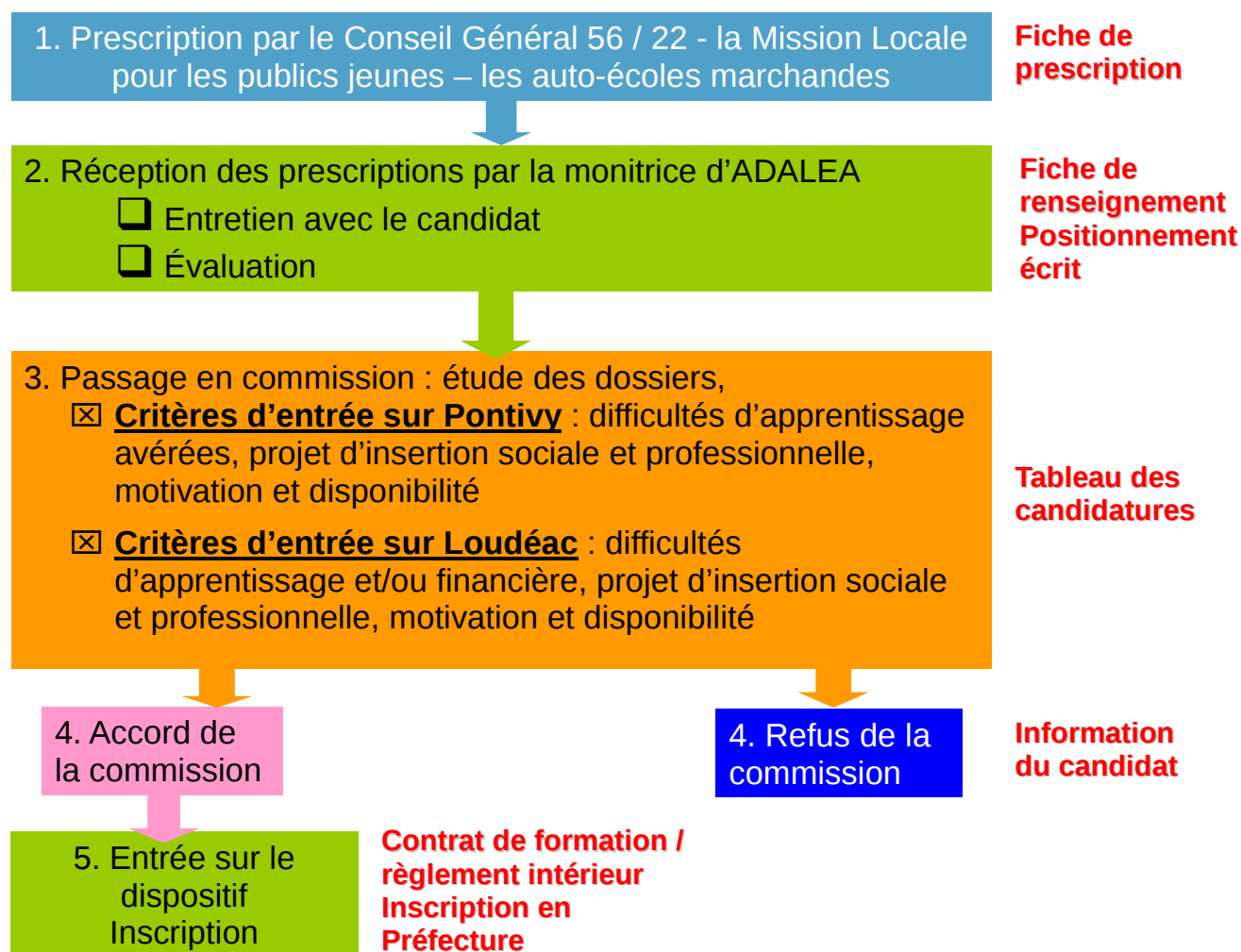
L'action vise à former les bénéficiaires à l'apprentissage du code de la route et au permis de conduire puis de les accompagner aux examens. La finalité est l'obtention du permis de conduire afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les bénéficiaires sont des personnes en difficultés d'apprentissage qui n'ont pas la capacité à suivre le cursus classique de formation au code et au permis de conduire en auto-école classique. Notre approche est basée sur une pédagogie adaptée et individualisée aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires.

I.2 L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF

Le public bénéficiaire est orienté sur le dispositif par la Mission Locale pour le public jeune et par les travailleurs sociaux pour les adultes bénéficiaires du RSA.

Par souci d'équité, chaque candidature est examinée et validée par une commission réunissant les partenaires du projet : élus locaux, prescripteurs, représentant des auto-écoles marchandes.

Le schéma d'entrée sur l'auto-école solidaire de Loudéac et de Pontivy est le suivant :



1. La prescription

Toute entrée préalable sur l'auto-école solidaire passe par une prescription de l'un de nos partenaires

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY
 Les travailleurs sociaux du Conseil Général des Côtes d'Armor pour les bénéficiaires du RSA	 Les travailleurs sociaux du Conseil Général du Morbihan pour les personnes accompagnées par l'Unité Territoriale Insertion Emploi du Centre Ouest Morbihan
 Les conseillers de la Mission Locale du Centre Bretagne pour les publics jeunes de moins de 26 ans	
 Les auto-écoles marchandes du territoire de Loudéac peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.	 Les auto-écoles marchandes du territoire de Pontivy peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.

Les prescripteurs sont donc chargés d'identifier les publics relevant de ce dispositif et des les accueillir pour leur présenter l'action. Après accord de la personne, les prescripteurs transmettent à ADALEA la fiche de prescription.

2. Réception des prescriptions par la monitrice d'ADALEA

La monitrice d'ADALEA centralise l'ensemble des prescriptions puis convoque et reçoit individuellement chaque candidat. Lors de ce rendez-vous, la monitrice est chargée d'évaluer le niveau de difficultés de la personne. Pour ce faire, elle s'appuie sur **un outil d'évaluation** (test de 45 minutes) qui permet d'apprécier différentes variables en lien direct avec les technicités du code de la route (lecture, compréhension, connaissance du vocabulaire spécifique / technique, représentation dans l'espace et dans le temps, savoirs de base...).

La monitrice effectue également un entretien avec le candidat afin de valider / revalider un certain nombre d'éléments d'informations et de croiser avec la fiche de prescription (situation, motivation, inscription dans une auto-école, pratique antérieure du code / de la conduite, disponibilités...).

Toutes les personnes reçues passeront ensuite devant la commission d'entrée.

3. Passage en commission

Les dossiers sont présentés en commission par la monitrice. La commission est composée :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY
 De la Mission Locale du Centre Bretagne	 De la Mission Locale du Centre Bretagne
 D'un représentant de l'équipe emploi du Conseil Général	 Du Conseil Général du Morbihan : Unité Territoriale Insertion Emploi du Centre Ouest Morbihan
 De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA	 D'une auto-école marchande du territoire de Pontivy
	 De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA

Lors de la commission, la monitrice fait état de la situation de la personne en lien avec la fiche de prescription transmise et du bilan de l'évaluation réalisée. Les critères pris en compte par la commission :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY
✎ Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande) ✎ Et / ou les difficultés financières ne permettant pas aux candidats de financer leur permis de conduire dans le cursus traditionnel, sachant que le <u>coût moyen du permis de conduire est de 1 635 € au niveau national pour 35 heures de conduite</u> en moyenne. Les durées de parcours des personnes que nous accompagnons sont très supérieures à cette moyenne. ✎ La motivation de la personne et son implication dans l'action ✎ Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.	✎ Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande) ✎ La motivation de la personne et son implication dans l'action ✎ Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.

Selon le nombre de places disponibles, la commission procède à une hiérarchisation des entrées dans le cas où plusieurs personnes répondraient aux critères.

4. Décision de la commission

Accord de la commission : lorsque la décision est positive, la personne est contactée par la monitrice pour son entretien d'inscription. La liste des pièces obligatoires lui est précisée.

Refus de la commission : en cas de refus, ADALEA adresse un courrier à la personne notifiant le refus de la commission et une orientation vers le professionnel en charge de son accompagnement.

5. Entrée sur le dispositif – Inscription

La 1^{ère} étape au moment de l'entrée sur le dispositif est l'inscription de l'élève à l'auto-école solidaire. Avant sa 1^{ère} leçon de code, l'élève signe son contrat de formation ainsi que le règlement intérieur, documents qui ont été préalablement présentés ou lus par la monitrice et échangés au besoin. La monitrice définit ensuite avec l'élève son parcours de formation (planning du code...).

Nous procédons également à l'inscription en préfecture, passage souvent compliqué dans la mesure où nous devons récupérer un certain nombre de pièces obligatoires dont ne disposent pas toujours les élèves ou qu'ils ont égarées. L'auto-école gère l'intégralité de l'inscription en Préfecture.

Une fois l'ensemble des pièces réunies, le dossier est adressé à la Préfecture dans les plus brefs délais (dans la mesure où un délai incompressible de 2 mois est nécessaire avant une première présentation à l'examen).

I.3 UNE PEDAGOGIE ADAPTEE

Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue, pour l'auto-école associative, un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférable aux situations de la vie courante.

L'APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE

La monitrice auto-école dispense le code en groupe à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine. Ces temps bien qu'ils soient dispensés en collectif restent individualisés pour chaque élève en fonction des difficultés et des rythmes d'apprentissage.



A partir de l'entretien de positionnement, nous proposons un programme individualisé tenant compte :

- des rythmes d'apprentissage de chacun,
- des processus d'apprentissage propres à chacun,
- de la progression pédagogique,
- des aptitudes de chacun à un instant « T »,

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- dédramatiser le code,
- se faire confiance,
- s'initier aux vocabulaires du code de la route,
- comprendre la structure des phrases, des questions,
- apprendre son code autrement.



Objectifs pédagogiques :

- avoir des connaissances théoriques liées aux règles de conduite et de circulation,
- acquérir des savoir-faire d'observation de situations de conduite automobile,
- acquérir des connaissances de fonctionnement de consignes,
- se situer dans l'espace et le temps (Atelier de Raisonnement Logique).

Une animation adaptée aux besoins de chacun :

- L'entraînement à partir des DVD (DVD Code Rousseau),
- Des supports adaptés aux faibles niveaux de formation
- l'utilisation de différents sites d'aide à l'apprentissage du code
- L'utilisation des boîtiers réponse en prévision du passage des examens
- L'utilisation de schémas et la reconstitution miniature de situations de conduite
- Du découpage / collage : Pour les personnes les plus en difficulté avec l'écrit : les premiers cours de code sont animés de la façon suivante : les élèves découpent des panneaux imprimés en couleur, puis les collent par catégories (panneaux d'interdiction, d'obligation...) sur leur cahier d'apprentissage en recopiant à côté la définition.



Toujours avec la présence du professionnel en séance collective

- Des temps de travail collectif avec l'ensemble du groupe : tests, explications, échanges et débat sur des situations, questions/réponses...
- Mais une pédagogie qui reste individualisée et adaptée au rythme d'apprentissage et de compréhension de chacun, avec la possibilité de temps plus spécifiques pour certains

La monitrice auto-école est toujours présente en séance collective ou individuelle

DES ATELIERS DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Plusieurs thématiques faisant partie intégrante de l'apprentissage du code de la route sont abordées pendant les leçons et font l'objet d'échanges et de débats au sein du groupe. La prévention des conduites à risque est essentielle en particulier avec un public en situation de fragilité.

- Alcool, drogue et Conduite
- La vitesse au volant
- L'assurance
- Exercice en groupe sur l'analyse d'une situation d'accident (constats, observations, propositions)

L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Les objectifs

Acquérir la maîtrise du véhicule et des situations de conduite sur route, en agglomération et sur voie rapide tout au long des quatre étapes de la formation qui figurent dans son livret d'apprentissage.

Une fois que l'élève est proche de l'obtention du code de la route, la monitrice engage la conduite : les heures de conduite sont souvent perçues comme plus stimulantes et motivantes en comparaison aux séances d'apprentissage du code.



Le livret d'apprentissage

- Contient l'ensemble du programme (avec étapes de synthèse).
- Permet au moniteur de noter la « position » de l'élève.
- Permet à l'élève de connaître sa « position » (chemin parcouru, ce qu'il reste à apprendre, les points faibles à travailler).

Pour certains élèves, le nombre de leçon de conduite avant l'obtention du permis peut-être conséquent. Pour autant, les modalités de participation financières mises en place au sein de l'auto-école solidaire permettent aux personnes les plus en difficultés de poursuivre leur cursus jusqu'à son terme. L'objectif de résultat reste évidemment essentiel sur l'action, mais nous laissons aux élèves le temps nécessaire pour apprendre et le nombre de leçon n'est pas limité (sauf exception nécessitant des réorientations sur véhicules adaptés). Cette dimension est certainement moins présente dans le système classique. Cet élément est déterminant, en particulier avec des personnes en situation de fragilité, qui manquent d'assurance et qui ont besoin de temps pour progresser et (re)prendre confiance en elles.

Une souplesse d'organisation pour s'intégrer dans une démarche de parcours

Nous avons fait le choix d'une ouverture sur plusieurs jours sur la semaine pour répondre à une combinaison de parcours le plus large possible :

- Articulation avec l'offre de formation du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle,
- Suspension possible pour des périodes courtes de reprise d'emploi,
- Complémentarité avec le dispositif compétences clés si l'apprenant a besoin d'un appui complémentaire sur les réapprentissages des savoirs de base,
- Articulation avec des dispositifs d'accompagnement de retour à l'emploi....

Des entrées et sorties permanentes sont prévues après validation par la commission (*celle-ci se réunissant en moyenne tous les 2 mois*) dans la limite de notre agrément Préfecture qui réglemente le nombre de places disponibles dans la salle de code.

II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF

Le nombre d'entrées.

Depuis l'ouverture de l'auto-école solidaire de Loudéac en mai 2010, 187 personnes sont entrées sur le dispositif dont 35 en 2015 :

Entrées sur Loudéac													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2010					11	8	2		1	4	5	3	34
2011	3	2	2	1	5	0	2		3	3	1	2	24
2012		3	2		5				6		9	4	29
2013	6		7	1	5	1	2		3				25
2014	4	3	4	4	2	7	4		3	5	2	2	40
2015		6		2	1	3	4		7	5	7		35
TOTAL	13	8	15	6	28	16	10	0	16	12	17	11	187

Depuis l'ouverture de l'auto-école solidaire de Pontivy en janvier 2012, 80 personnes sont entrées sur le dispositif dont 11 sur l'année 2015. La baisse du nombre d'entrée est liée aux sorties sur le dispositif. L'agrément préfectoral limite le nombre de place disponible dans la salle de code à 9 personnes. Pour permettre à un nouvel élève de rentrer sur le dispositif, nous devons avoir des sorties sur le code.

Entrées sur Pontivy													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2012	7	5	3		4		4			3	1	5	32
2013	2	4			1		2	1	2	2	3	1	18
2014	1	2		3	1	1	2	1	3	3		2	19
2015		3	2		1			1	2		2		11
TOTAL	10	11	3	3	6	1	8	2	5	8	4	8	80

→ Nous avons accueilli 267 personnes depuis mai 2010 sur le dispositif.

Les auto-écoles solidaires de Loudéac et de Pontivy sont agréés par la Préfecture des Côtes d'Armor et du Morbihan. Cet agrément précise notamment le nombre de personnes pouvant être accueilli simultanément au sein de l'établissement notamment pour le code de la route :

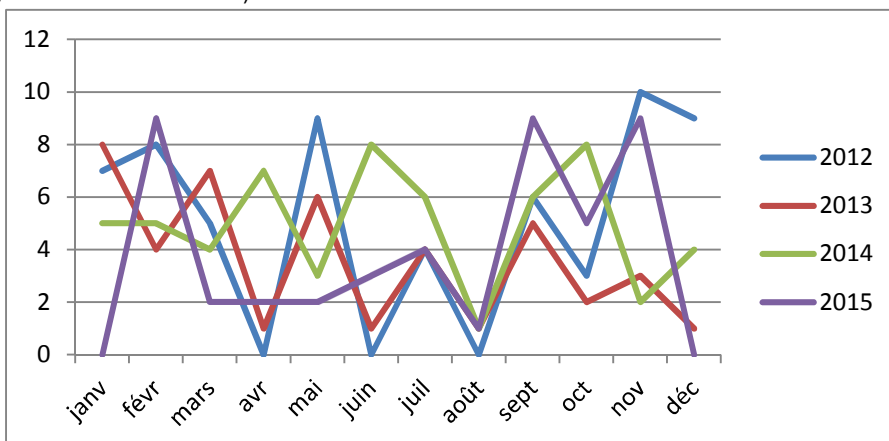
- ☒ L'agrément de Loudéac porte sur 18 personnes
- ☒ L'agrément de Pontivy porte sur 9 personnes

De fait, les entrées sur le dispositif sont dépendantes des sorties code en particulier sur Pontivy. En effet, nous ne pouvons rentrer de nouveaux élèves qu'à la condition d'avoir des obtentions de code. Avec des publics en difficultés d'apprentissage, les durées de parcours sont souvent très longues et les nouvelles entrées plus étalées et en nombre limité. (cf données sur les parcours moyen).

Sur l'auto-école de Loudéac, l'accueil autorisé est plus important, néanmoins dans le cadre de l'accompagnement individualisé et du temps passé avec chaque élève, il est difficile d'accueillir 18 personnes en simultanée.

En 2015, l'auto-école solidaire Loudéac – Pontivy a accueilli **46 personnes sur 93 dossiers étudiés en commission** (56 dossiers à Loudéac et 37 à Pontivy / 98 dossiers en 2014).

En 2015, 49.4 % des personnes orientées sont entrées sur le dispositif contre 69 % l'an dernier. Les motifs de refus sont divers : pas de difficultés d'apprentissage repérées, pas de difficulté financière, pas de projet professionnel, problèmes rencontrés sur d'autres dispositifs (comportement, absences répétées...), handicap trop lourd avec réorientation, orientation préalable sur d'autres dispositifs (compétences clés...), demande d'informations complémentaires...



L'écart par rapport à l'an dernier s'explique principalement par des refus sur Pontivy en raison de l'absence de difficultés d'apprentissage des bénéficiaires orientés sur le dispositif : en amont de l'entrée sur le dispositif, la monitrice effectue une évaluation du niveau de la personne, cette évaluation est déterminante pour l'accord ou non de la commission. Autre élément d'explication, le manque de turnover sur Pontivy avec des parcours très longs qui ne permettent pas de libérer de places pour le code.

► LES DONNEES SUIVANTES PORTENT SUR 94 BENEFICIAIRES PRESENTS EN 2015 SUR LE DISPOSITIF

L'âge des bénéficiaires.

Les chiffres présentés concernent les personnes présentes sur le dispositif en 2015, certaines étant entrées sur l'action les années précédentes, d'autres ont terminé leur parcours en cours d'année 2015.

Moyennes d'âge	Femmes	Hommes
Loudéac	27 ans	28 ans
Pontivy	30 ans	30 ans

Moyenne d'âge
28 ans
(28 ans en 2014)

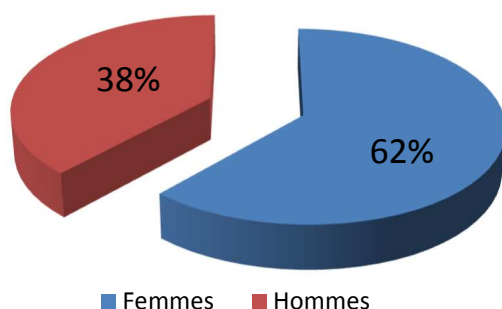
Ecart	Femmes		Hommes	
	+ jeune	+ âgée	+ jeune	+ âgée
Loudéac	19 ans	47 ans	19 ans	53 ans
Pontivy	19 ans	49 ans	18 ans	49 ans

Sur Loudéac, les bénéficiaires accueillis les plus jeunes avaient 19 ans au moment de l'entrée sur le dispositif, les plus âgés avaient 47 ans pour les femmes et 53 ans pour les hommes.

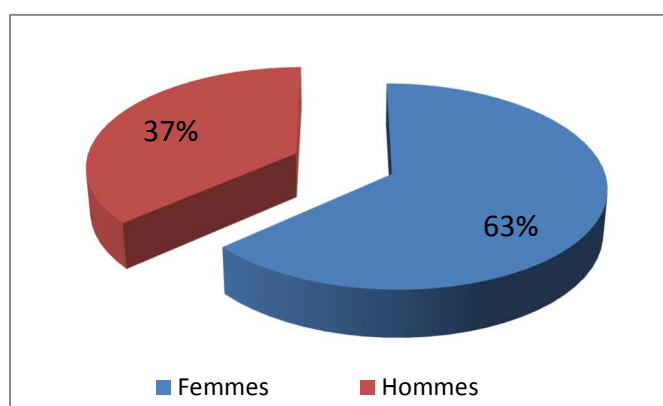
Les écarts entre Pontivy et Loudéac sont sensiblement identiques sachant que nous accueillons des bénéficiaires RSA sur les 2 dispositifs.

Sur Loudéac, 27 stagiaires présents avaient 26 ans ou plus dont 15 entrés sur l'année 2015.

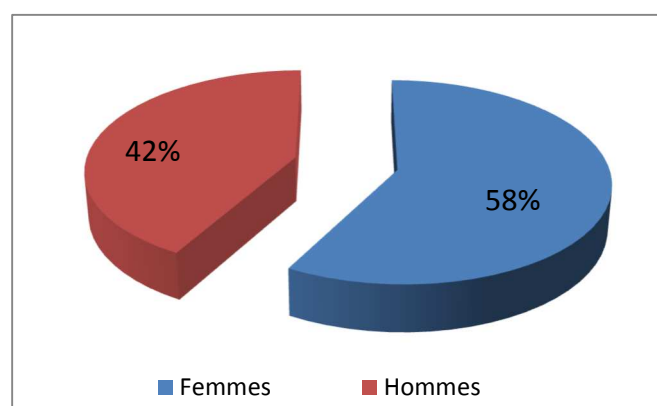
La répartition sexuée des bénéficiaires.



L'auto-école solidaire accueille majoritairement des femmes, elles représentent entre 62 % des bénéficiaires (67 % en 2014). La mobilité est essentielle pour ces personnes, souvent dépendantes du conjoint ou sans solution lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité. Les démarches d'insertion sociales et professionnelles sont dès lors très difficiles.



LOUDEAC

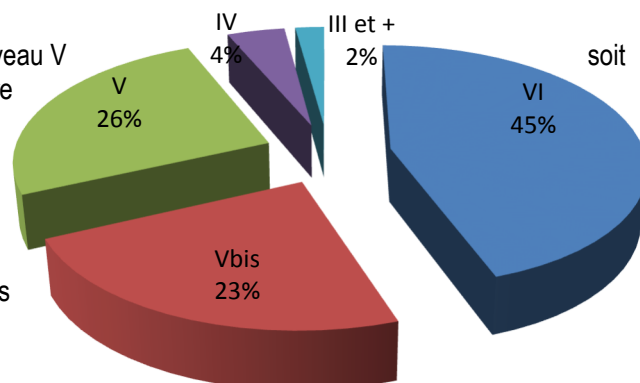


PONTIVY

La formation des bénéficiaires.

	sexe	VI	Vbis	V	IV	III et +	Total
LOUDEAC	Femmes	10	12	13	4	1	40
	Hommes	14	6	3	0	0	23
PONTIVY	Femmes	12	2	3		1	18
	Hommes	6	2	5			13
TOTAL		42	22	24	4	2	94

67 % des personnes présentes ont un niveau inférieur au niveau V **10 points de plus qu'en 2014**. L'auto-école solidaire s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés d'apprentissage, les données remontées sur le niveau scolaire sont donc cohérentes avec le public que nous ciblons sur le dispositif. Cette augmentation est également à mettre en corrélation avec le faible turnover constaté sur l'AES de Pontivy, les bénéficiaires mettent globalement plus de temps avant d'obtenir leur examen théorique.



La composition familiale des bénéficiaires.

	Sexe	Couple	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants	Couple + 3 enfants	Couple + 4 et plus	Seul	Isolé + 1 enfant	Isolé + 2 enfants	Isolé + 3 enfants	Isolé + 4 enfants	Total
LDC	F	4	5	4	1	1	8	6	4	5	2	40
	H	3	1	1			17		1			23
PTV	F	2	3	1		2	5	5				18
	H	2	1			1	9					13
TOTAL		11	10	6	1	4	39	11	5	5	2	94
		71					44	23				94

47% de personnes accueillies vivent seules (46 % en 2014).

Nous accueillons chaque année une proportion importante de personnes en situation de monoparentalité, même si cette part a diminué par rapport à 2014 : 24.5 % cette année (28,5 % en 2014 - 20.5 % en 2013 et 10 % en 2012). Dans 96 % des situations, il s'agit de femmes seules. L'obtention du permis pour ces femmes est donc essentielle dans le cadre de leur démarche personnelle, sociale et professionnelle.

L'origine géographique

AES LOUDEAC		AES PONTIVY	
Localité	Nombre d'élèves	Localité	Nombre d'élèves
CORLAY	1	CLEGUEREC	1
GAUSSON	2	GUERN	1
GRACE-UZEL	1	LANGOELAN	1
HEMONSTOIR	2	LOCMINE	3
LOUDEAC	42	MALGUENAC	1
MERILLAC	1	PONTIVY	21
MERLEAC	1	PONYIVY	1
PLEMET	3	REGUINY	1
PLESSALA	1	SEGLIEN	1
PLOUGUENAST	1	Total général	31
PLUMIEUX	1		
ST BARNABE	1		
ST GILLES DU MENE	1		
ST MAYEUX	1		
TREVE	1		
UZEL	3		
Total général	63		

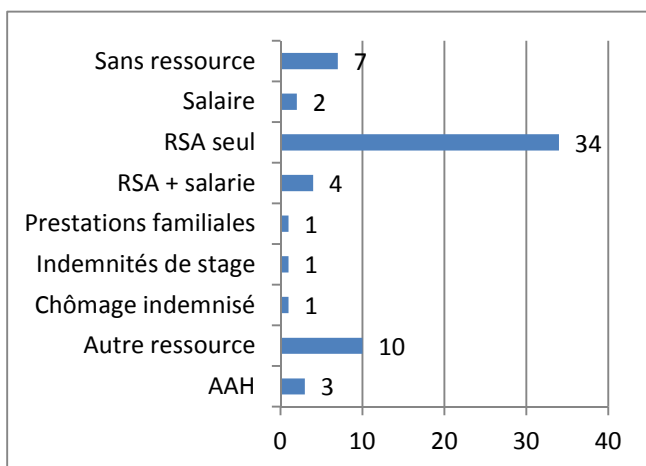
L'auto-école solidaire couvre de nombreuses communes du Centre Bretagne et du Pays de Pontivy, même si la majorité des bénéficiaires résident sur les villes centre. Les bénéficiaires les plus éloignés s'organisent pour venir 2 à 3 fois par semaine au code et se déplacent souvent sur une journée entière.

Les ressources

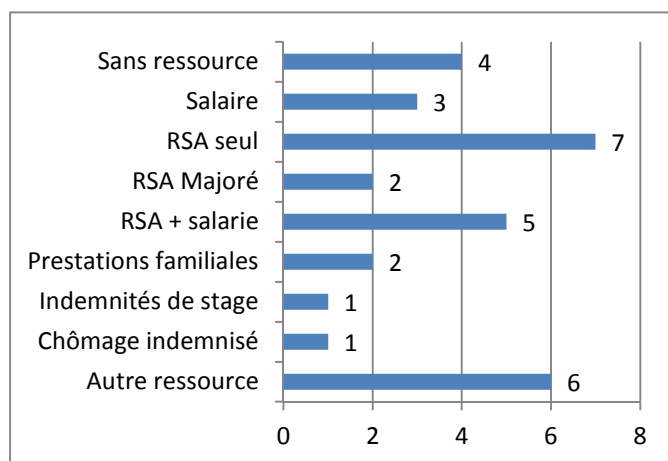
MONTANT DES RESSOURCES DES BENEFICIAIRES

		Sans ressource	< 300 €	De 300 à 600 €	De 600 à 1 000 €	Plus de 1 000 €	Non renseigné	Total
LOUDEAC	F	3	3	16	14	4		40
	H	4	2	13	4			23
PONTIVY	F	3		6	7	2		18
	H	1	1	7	4			13
TOTAL		11	6	42	29	6		94

LOUDEAC



PONTIVY



Rappel : les données présentées intègrent l'ensemble des bénéficiaires présents sur les AES en 2015, bénéficiaires qui pour certains sont entrés sur le dispositif avant 2015.

63 % des bénéficiaires ont des revenus inférieurs à 600 € (61 % en 2014)

17 personnes sans ressource ou avec un montant inférieur à 300 € (23 en 2014))

14 personnes ont un salaire (dont 9 avec complément RSA)

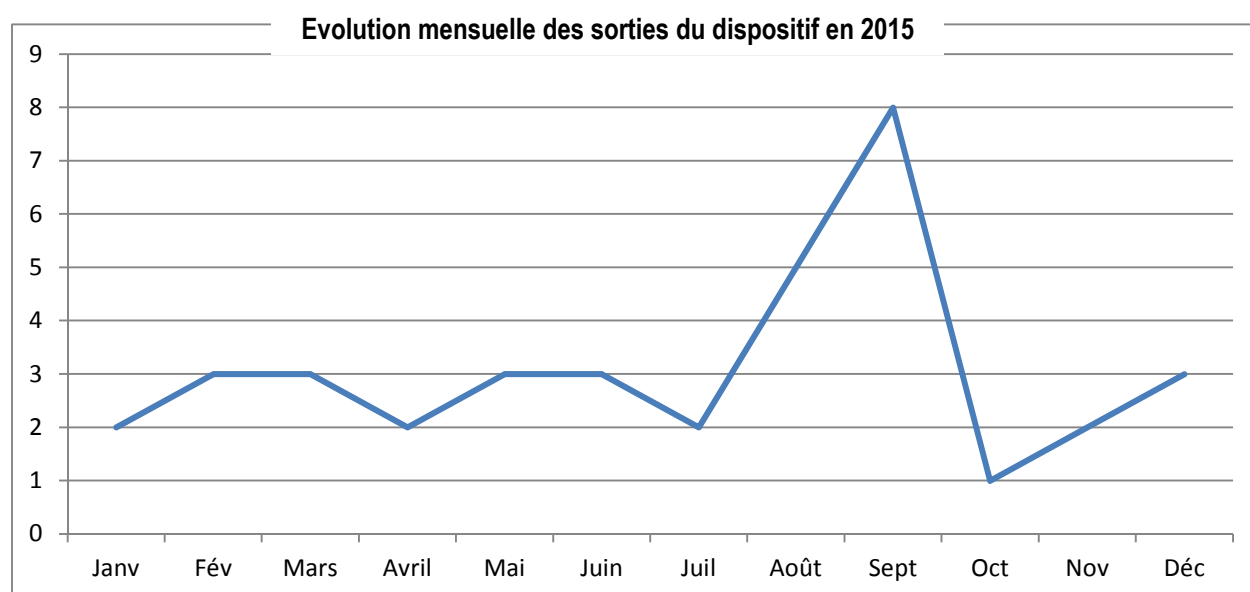
52 personnes sont allocataires du RSA. A noter que sur les Côtes d'Armor, une convention avec le Conseil Départemental 22 détermine un nombre de places à l'année pour les bénéficiaires RSA ce qui n'est pas le cas sur le Morbihan.

Nous constatons que la très grande majorité des personnes (85 % des situations) n'a pas de ressource issue d'une activité salariée. Ces chiffres témoignent de la difficulté des publics accueillis d'accéder à l'emploi faute de mobilité autonome. L'un des objectifs de l'AES est bien de lever ce frein pour s'insérer socialement et professionnellement.

II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF

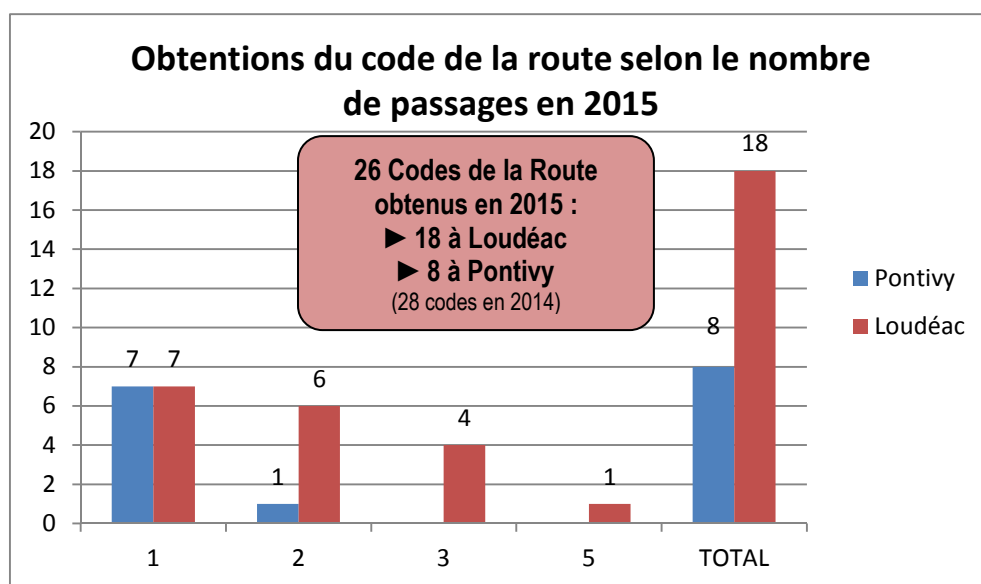
LES SORTIES DU DISPOSITIF													
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2010						3	1	2	3	2		1	12
2011	2	4	1	2	4		5		2		4	4	28
2012	1	1	6	3	1	3	5	5	1	5	3	5	39
2013	3	4	2	2	5	7	3	5	5	4	4	3	47
2014	3	5	2	5	3	6	5	4	2	5	2	2	44
2015	2	3	3	2	3	3	2	5	8	1	2	3	37

37 sorties enregistrées en 2015, chiffres en baisse par rapport à 2014 avec notamment des parcours plus longs sur Pontivy.. Le nombre de sorties est également dépendant du nombre de places octroyées par la Préfecture, nous sommes en moyenne sur 1 à 2 places sur chacun des sites.



Outre le permis, les principaux motifs de sortie concernent des abandons ou des élèves qui ne donnent plus de nouvelles sans motif malgré les relances téléphoniques et les alertes aux prescripteurs ainsi que les déménagements.

II.3 LE CODE DE LA ROUTE



Taux de réussite à la 1^{ère} présentation
54 %
 (71 % en 2014)

Durée moyenne en heures avant obtention du code
111 heures
 (86 heures en 2014)

5 adultes bénéficiaires du RSA ont obtenu leur code sur l'AES de Loudéac et 4 sur l'AES de Pontivy

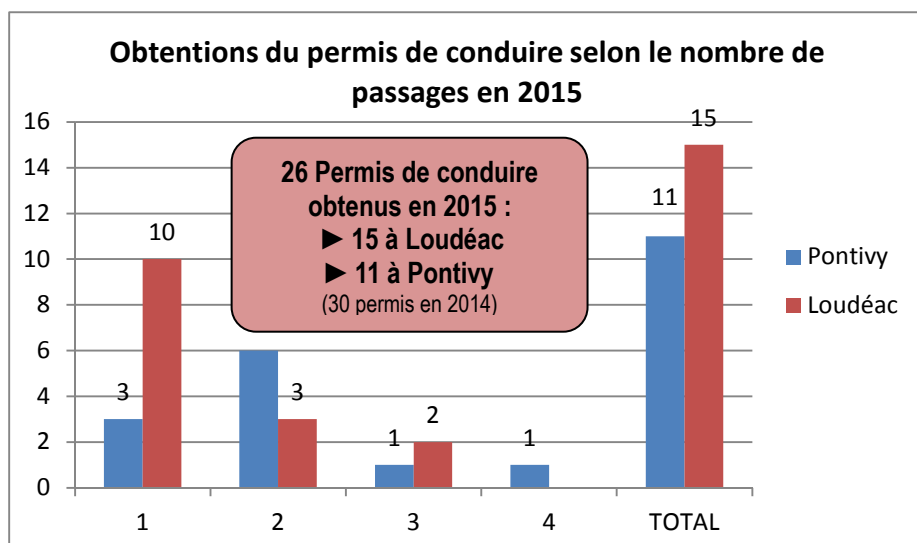
Sexe H/F	Code
Femmes	14
Hommes	12
Total	26

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du code	LOUDEAC	PONTIVY	TOTAL
Nombre d'heures minimum	68 heures	35 heures	35 heures
Nombre d'heures maximum	224 heures	132 heures	224 heures
Moyenne	124 heures	85 heures	111 heures

	Obtention du Code													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	
Loudéac	1	2		1		2	3	2	1	2	3	1	18	
Pontivy	2	1	1	1			1				1	1	8	
TOTAL	3	3	1	2		2	4	2	1	2	4	2	26	

En moyenne, les élèves ont suivi 111 heures de leçons avant d'obtenir leur code : un minimum de 35 heures de code et un maximum de 224 heures.

II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE



Taux de réussite à la 1^{ère} présentation
50 %
 (56 % en 2014)

Durée moyenne en heures avant obtention du code
61 heures
 (53 heures en 2014)

7 adultes bénéficiaires du RSA ont obtenu leur permis sur l'AES de Loudéac et 8 sur l'AES de Pontivy

► 3 bénéficiaires sur Loudéac ont passé leur permis en 2015 sans l'obtenir, pour 2 d'entre eux, il s'agit de leur 3^{ème} passage.

Sexe H/F	Permis de conduire
Femmes	18
Hommes	8
Total	26

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du permis de conduire	LOUDEAC	PONTIVY	TOTAL
Nombre d'heures minimum	22 heures	27 heures	22 heures
Nombre d'heures maximum	84 heures	187 heures	187 heures
Moyenne	48 heures	77 heures	61 heures

	Obtention du Permis de conduire												
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Loudéac	-	2	1	1	1	2	1	1	3	1	1	1	15
Pontivy	1	1	1	1	-	1	1	2	1	-	1	1	11
TOTAL	1	3	2	2	1	3	2	3	4	1	2	2	26

En moyenne 61 heures de conduite par personne ont été nécessaires pour obtenir le permis, contre 53 heures en 2014 et 48 heures en 2013. L'étude de la prévention routière auprès des jeunes de 18 à 24 ans estimait à 35 heures la durée moyenne avant l'obtention du permis dans la filière traditionnelle.



II.5 LE SUIVI POST FORMATION

Après l'obtention du permis de conduire, nous contactons les anciens élèves afin de connaître leur situation. Voici les retours dont nous disposons pour les personnes ayant obtenu le permis en 2015, 4 anciens élèves n'ont pas répondu à nos sollicitations. Ces informations sont celles des personnes au moment du contact, il est possible que les situations aient évolué depuis. **Cette enquête s'est terminée début janvier 2016, certains bénéficiaires sont obtenu leur permis en fin d'année 2015.**

Auto-école solidaire de Loudéac Sur les 15 permis obtenus en 2015, 11 personnes ont répondu à l'enquête	Auto-école solidaire de Pontivy Sur les 11 permis obtenus en 2015, 9 personnes ont répondu à l'enquête
▶ 6 personnes étaient en emploi - o 2 CDD de plus de 6 mois à Kermené (IAA) - o 1 CDD de plus de 6 mois service à la personne - o 1 CDD de plus de 6 mois sur Merdrignac - o 1 CDDI à St Gilles - o 1 personne à con compte en menuiserie ▶ 1 personne en formation POP ▶ 4 en recherche d'emploi ▶ 1 personne était en arrêt maladie 4 personnes n'ont pas donné de nouvelle suite à nos appels. Sur les 11 personnes joignables, 7 étaient en activité ou en formation	▶ 6 personnes étaient en emploi - o 1 contrat aidé en maison de retraite à Pontivy - o 1 CDDI au Gros Chêne - o 1 contrat intérim de moins de 6 mois à ALTO intérim - o 1 CDD de moins de 6 mois dans une école à Malguenac - o 1 CDD de moins de 6 mois en maison de retraite - o 1 personne en intérim à Socalis Baud ▶ 1 personne en formation chauffeur livreur ▶ 1 personne en recherche d'emploi qui avait effectué un stage de 2 mois dans un ESAT à Pontivy ▶ 1 personne en recherche de formation 2 personnes n'ont pas répondu à l'enquête. Sur les 9 répondants, 7 étaient en activité ou en formation

L'un des objectifs de l'auto-école solidaire est de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires après l'obtention du permis de conduire. Les éléments recueillis dans le cadre de notre enquête témoignent du caractère déterminant, même s'il n'est évidemment pas le seul, du permis de conduire comme facilitateur à la construction d'un parcours professionnel et à la reprise de confiance en soi. **70 % des personnes contactées ayant obtenu leur permis de conduire sont en activité ou en formation.**

III. EVENEMENTS MARQUANTS

Le partenariat avec la Fondation Société Générale



La Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité a pour objet la réalisation et le soutien d'actions d'intérêt général, visant à favoriser le développement de la solidarité dans la société, **en particulier en favorisant l'accès à l'éducation et en œuvrant pour l'insertion professionnelle, par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active, la lutte contre l'illettrisme.** Dans ce cadre, l'association ADALEA, au titre de ses auto-écoles solidaires de Loudéac et de Pontivy, a répondu à un appel à projet auprès de la Fondation. Notre dossier a été retenu par le comité de sélection et l'association bénéficie d'un financement de 25 000 € sur un an. La convention de partenariat a été signée en décembre 2014.

Ce partenariat est le 2^{ème} en 3 ans puisque nous avons été soutenus par la fondation PSA (Peugeot Citroën) au titre de l'auto-école solidaire, preuve de l'intérêt porté par les Fondations d'entreprise pour les actions mobilité.

IV. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

1. Les difficultés des élèves accompagnés

La capacité à rester concentré. A plusieurs reprises il est apparu que certains stagiaires ne pouvaient plus rester concentrés sur des temps de cours conventionnels, il est donc nécessaire d'adapter nos séances à ces difficultés. De plus, l'assiduité reste un problème récurrent pour certains qui « démissionnent ». Ceux-ci confrontés à des limites personnelles en termes de compréhension théoriques ou pratiques sont rapidement déstabilisés par le groupe.

La difficulté à prendre conscience des enjeux liés à l'exercice de la conduite automobile.

Certains élèves doivent être régulièrement « cadrés » pour prendre la dimension du risque inhérent à la conduite automobile. Cet apprentissage de la conduite se heurte à des notions de vitesse, de sens civique et de règles de prudence. Il semble que plusieurs personnes aient perdu le sens des valeurs sociales. Aussi, des attitudes et des comportements inadaptés peuvent apparaître, les stagiaires doivent être recadrés.

Les absences :

Les absences sont souvent légitimes (emploi, stage, formation...) toutefois certaines restent injustifiées. Ces absences posent des difficultés pour les monitrices en matière d'organisation. Certains élèves perdent le rythme de la formation, or une présence soutenue est essentielle à la réussite du code et du permis. Ces absences sont immédiatement signalées aux prescripteurs qui nous aident à remettre les élèves dans le rythme de la formation. Nous notons cependant à la marge quelques abandons.

Les impayés :

Bien que la participation financière demandée aux élèves soit relativement faible, nous rencontrons avec certains élèves des difficultés pour récupérer ces participations. Après quelques rappels en leçons, nous adressons un courrier de relance pouvant parfois aller jusqu'à l'exclusion. Nous activons également la non présentation à l'examen en exigeant au préalable que la personne s'acquitte de ses dettes. Ces situations sont heureusement marginales.

Au-delà de ces difficultés, nous constatons le bienfait de la dimension groupe dans le cadre de l'apprentissage du code de la route. Les élèves sont réunis avec un objectif commun d'acquisition du permis de conduire. Ce travail de groupe permet à certains de se révéler dans un groupe et de se socialiser après des périodes d'isolement liées à leur situation sociale. L'auto-école solidaire contribue à la reprise de confiance en soi et favorise le vivre ensemble.

2. L'articulation avec Compétences Clés : en amont des commissions d'entrée sur l'auto-école solidaire, la monitrice procède à une évaluation afin de déterminer si le bénéficiaire relève bien du dispositif. La commission statue ensuite et il arrive régulièrement d'orienter la personne au préalable ou en simultanée sur le dispositif Compétences Clés. L'orientation sur CC n'est pas toujours comprise par le stagiaire. Si nous ne pouvons pas les obliger à suivre le dispositif, il est en général indispensable que la personne y adhère si elle souhaite avoir une chance de suivre et de

comprendre les cours de code de la route. Dans le cas contraire, il peut arriver que l'entrée sur le dispositif soit décalée le temps pour le bénéficiaire d'acquérir un niveau suffisant via CC. Enfin si la majorité des élèves perçoivent bien la nécessité d'intégrer CC pour être en mesure de suivre le code en auto-école solidaire, certains ne s'y investissent pas posant une double difficulté sur CC et sur l'AES. Nous observons, pour les personnes qui en ont besoin, une réelle progression sur le code lorsqu'elles suivent CC et qui s'y investissent.

Enfin, selon les profils, il arrive également que la non maîtrise de la langue française pour des personnes d'origine étrangère ne permettent pas de les intégrer sur l'AES, le fossé étant trop important.

3. Le manque de places d'examens en Côtes d'Armor : les Côtes d'Armor font face depuis plusieurs années à un déficit d'inspecteurs pour le passage des examens. Cette situation commune à l'ensemble des auto-écoles est particulièrement préjudiciable pour les auto-écoles. Le Morbihan est heureusement mieux doté, nous permettant de mobiliser des places sur Pontivy pour des élèves de Loudéac. En 2015, nous avons demandé des places complémentaires en Côtes d'Armor, nous sommes à présent sur une base de 2 places par mois

Information complémentaire : L'auto-école solidaire n'est pas une action de remise à niveau

L'auto-école solidaire accueillent majoritairement des personnes qui rencontrent des difficultés en lecture, écriture, des difficultés de représentation dans l'espace, des difficultés de compréhension...et c'est d'ailleurs pour ces raisons que les élèves rentrent sur l'auto-école solidaire dans la mesure où ils sont en incapacité de suivre le code en auto-école marchande. Nous considérons que ces élèves, au même titre que les personnes qui rentrent en auto-école marchandes doivent avoir les mêmes chances et la possibilité d'accéder au permis de conduire. Nous proposons une pédagogie adaptée et individualisée leur permettant d'apprendre le code de la route, pédagogie qui n'est pas proposée en auto-école marchande. En revanche, notre objectif n'est pas de faire de la remise à niveau comme nous pouvons l'entendre sur le dispositif compétences clés par exemple, dispositif qui est d'ailleurs géré par ADALEA sur le Centre Bretagne (en lien avec le GRETA) et qui répond à ces problématiques de remise à niveau. L'apprentissage sur l'AES est exclusivement centré sur le code de la route, les dispositifs de remise à niveau (Compétences clés) sont beaucoup plus larges. L'AES forme les élèves dans le but exclusif de leur permettre d'obtenir le code et le permis.

D'autre part, l'auto-école solidaire répond aux mêmes caractéristiques qu'une auto-école marchande, l'encadrement des élèves est assuré par une monitrice, elle n'a ni les compétences ni les diplômes pour assurer la remise à niveau des savoirs de base, en revanche elle dispose des compétences et de l'autorisation lui permettant de dispenser l'apprentissage du code de la route et de la conduite. L'agrément validé par les Préfectures pour nos 2 auto-écoles solidaires porte exclusivement sur l'exploitation d'une auto-école destinée à former les élèves à l'apprentissage de la conduite jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

De plus, dès qu'un candidat est orienté sur l'AES par un prescripteur, il est reçu par la monitrice qui juge s'il peut ou non relever de l'AES, elle évalue notamment son niveau de compréhension par le biais de tests et d'exercices. Si le niveau de compréhension est trop faible, la commission peut décider de ne pas retenir dans l'immédiat la personne et l'orienter en premier lieu vers d'autres dispositifs type Compétences Clés, le temps pour cette personne de se remettre à niveau ou l'accepter à condition de suivre en parallèle une formation de remise à niveau.

Enfin, l'auto-école solidaire cible bien évidemment des personnes en difficultés, les chiffres présentés montrent d'ailleurs que 67 % des élèves accueillis ont un niveau V ou infra, de fait certains ont des problèmes avec les savoirs de base, pour autant ces personnes répondent parfaitement au public ciblé par cette action. Le passage et l'obtention du code n'est pas incompatible avec des difficultés de maîtrise de savoir de base, un travail de mémorisation, nécessitant souvent des délais plus longs, permet à ces personnes d'aller au bout de leur apprentissage et de décrocher l'examen du code.

V. RESSOURCES HUMAINES

L'auto-école solidaire emploie 2 monitrices auto-école qui se partagent les 2 territoires :

🚗 Nicole BELZIC pour le territoire de Loudéac

🚗 Marie-Noëlle LE GLEVIC pour le territoire de Pontivy

Les 2 monitrices assurent les missions suivantes :

- Réception des prescriptions et des candidats, puis pré-évaluation
- Organisation et animation des commissions d'entrées
- Inscription des élèves sur l'auto-école
- Animation des cours de code et leçons de conduite
- Suivi de la progression des élèves
- Inscription des candidats aux examens
- Accompagnement des élèves
- Suivi des indicateurs
- Liens avec les partenaires et prescripteurs

Un temps de secrétariat et de coordination est également dédié à l'action.

Moyens matériels

Nous disposons de 2 véhicules auto-écoles équipés. Les 2 lieux sont également équipés de l'ensemble du matériel nécessaire à l'apprentissage de la conduite automobile dans le respect des conditions de nos agréments. .

VI. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Pour l'année 2015, l'auto-école solidaire a bénéficié de l'appui financier de :

- Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Conseil Départemental du Morbihan
- Fonds social Européen pour l'AES de Pontivy
- Fondation Société Générale

En 2015, nous avons bénéficié d'un financement de 14 places pour les bénéficiaires RSA en Côtes d'Armor ce qui nous permet de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires dont la mobilité est l'une des principales problématiques d'insertion socioprofessionnelle.

Nous disposons également d'un bon partenariat avec les structures en charge de l'orientation des bénéficiaires sur le dispositif notamment les travailleurs sociaux des Conseils Départementaux et la Mission Locale du Centre Bretagne.

Sur le secteur de Pontivy, l'auto-école Le Dimna - Guillemot participe également régulièrement aux commissions d'entrée.

VII. PERSPECTIVES

- Maintenir les financements sur les deux auto-écoles solidaires dans un contexte budgétaire qui se resserre.
- En 2016, comme les années passées, nous allons monter des dossiers de mécénat et répondre aux appels à projet autour de la mobilité afin de diversifier nos sources de financement, garantir un service de qualité aux personnes accompagnées et pérenniser ce dispositif sur les 2 départements, notamment en Côtes d'Armor seule auto-école solidaire du département..
- En partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, nous avons lancé fin 2015 une action « code de bonne conduite en maison d'arrêt » à destination des détenus de la Maison d'Arrêt de St Brieuc. Cette action est financée par St Brieuc Agglomération et l'Etat pour une durée de 4 mois. Outre le passage de l'examen du code, l'objectif est de proposer une action de formation mettant en avant la citoyenneté et les bonnes pratiques en matière de sécurité routière. Cette action fera l'objet d'un bilan à partir de mars 2016. Notre objectif pour 2016 est de renouveler cette action et de l'inscrire dans la durée.
- Ouvrir une 3^{ème} auto-école solidaire sur le territoire de Ploërmel. Un projet de création est actuellement en cours sur ce territoire, nous souhaitons le concrétiser sur le début d'année 2016.